

PROCES VERBAL
DES
DELIBERATION DU CONSEIL
Du 8 avril 2016

L'an deux mil seize, le huit avril, le Conseil Municipal de la Commune de MANONCOURT EN WOEVRE, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Chantal PIERSON, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée par la Maire.

Etaient présents: Chantal PIERSON Geneviève TRAPPE Patrick HIPPERT Marie-Joëlle LAMY Sonia THEVENIAUT Cédric VOSGIEN Eric SPINDLER Françoise GILBERT Clément VUILLAUME

Etaient excusés: Damien BOUVIER (procuration à Chantal PIERSON),

Etaient absents:

Secrétaire de séance: Marie-Joëlle LAMY

11-2016 Vote du compte administratif Eau 2015

La Maire est sortie de la salle et n'a pas pris part à la délibération.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Vote le compte administratif 2015 du Budget de l'eau comme suit :

Investissement

<i>Dépenses</i> :	Prévus :	41 765.11€
	Réalisé :	7 050.16€
	RAR :	0.00€
<i>Recettes</i>	Prévus :	41 765.11€
	Réalisé :	41 765.25€
	RAR :	0.00€

Fonctionnement

<i>Dépenses</i>	Prévus :	42 465.57€
	Réalisé :	37 153.38€
<i>Recettes</i>	Prévus :	42 465.57€
	Réalisé :	39 161.65€

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	34 715.09€
Fonctionnement :	2 008.27€
Résultat global :	36 723.36€

- Autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

12-2016 Approbation du compte de gestion Eau 2015

La Maire expose aux membres que le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice. Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif au vote.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Vote le compte de gestion 2015 du Budget de l'eau, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.
- Autorise la Maire à signer tout document s'y rapportant.

13-2016 Affectation des résultats Eau 2015

Le Conseil Municipal, après délibération,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le compte administratif de l'exercice 2015

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un déficit de fonctionnement de :	13 366.14€
Un excédent reporté de :	15 374.41€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	2 008.27€
Un excédent d'investissement de	34 715.09€
Pas de reste à réaliser	
Soit un excédent de financement de	34 715.09€
Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :	
Résultat d'exploitation au 31/12/2015 : Excédent	2 008.27€
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	0.00€
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	2 008.27€
Résultat d'investissement reporté (001) :	34 715.09€

14-2016 Vote du Budget Primitif Eau 2016

Le Conseil Municipal, après délibération,

Vote à l'unanimité le Budget Primitif Eau 2016 comme suit :

Fonctionnement

Dépenses..... 27 853.41€

Recettes..... 27 853.41€

Investissement

Dépenses..... 49 818.91€

Recettes..... 49 818.91€

15-2016 Vote du compte administratif Commune 2015

La Maire est sortie de la salle et n'a pas pris part à la délibération.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Vote le compte administratif 2015 du Budget de la Commune comme suit :

Investissement

Dépenses : Prévus : 84 181.00€

Réalisé : 66 463.33€

RAR : 6 240.00€

Recettes Prévus : 84 181.00€

Réalisé : 52 093.84€

RAR : 0.00€

Fonctionnement

Dépenses Prévus : 155 501.00€

Réalisé : 99 220.18€

Recettes Prévus : 155 501.00€

Réalisé : 173 439.25€

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : -14 369.49€

Fonctionnement : 74 219.07€

Résultat global : 59 849.58€

- Autorise la Maire à signer tout document s'y rapportant.

16-2016 Approbation du compte de gestion Commune 2015

La Maire expose aux membres que le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice. Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif au vote.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Vote le compte de gestion 2015 du Budget de la Commune, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.
- Autorise la Maire à signer tout document s'y rapportant.

17-2016 Affectation des résultats Commune 2015

Le Conseil Municipal, après délibération,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le compte administratif de l'exercice 2015

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de :	15 152.41€
Un excédent reporté de :	59 066.66€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	74 219.07€
Un déficit d'investissement de	14 369.49€
Un déficit des restes à réaliser de	6 240.00€
Soit un besoin de financement de	20 609.49€
Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :	
Résultat d'exploitation au 31/12/2015 : Excédent	74 219.07€
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	20 609.49€
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	53 609.58€
Résultat d'investissement reporté (001) :	- 14369.49€

18-2016 Vote du Budget Primitif Commune 2016

Le Conseil Municipal, après délibération,

Vote à l'unanimité le Budget Primitif Commune 2016 comme suit :

Fonctionnement

Dépenses..... 154 173.00€

Recettes..... 154 173.00€

Investissement

Dépenses.....78 873.00€

Recettes.....78 873.00€

19-2016 Vote des taxes

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Fixe les taux des contributions directes comme suivent :
 - Taxe d'habitation..... 10.54
 - Taxe Foncier Bâti..... 10.70
 - Taxe Foncier Non Bâti 16.41
 - Autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

20-2016 Subventions 2016

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Décide d'attribuer les subventions 2016 suivantes :
 - Association le Toulois Nord Familial : 500€
 - Radio Déclit : 50€
- Autorise la Maire à signer tout document s'y rapportant.

21-2016 Programme d'action en forêt communale

La Maire présente au Conseil Municipal, le programme d'action en forêt communale 2016 proposé par le garde ONF. Il s'agit de dégagement et entretien des cloisonnements sylvicoles sur la parcelle 3 pour un montant de 3800€HT.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Décide d'accepter le programme d'action en forêt communale 2016 pour un montant estimé de 3800€HT,
- Autorise la Maire à signer tout document s'y rapportant.

22-2016 Convention d'occupation du domaine public avec le Conseil Départemental 54

La Maire présente au Conseil Municipal, la proposition du Conseil Départemental pour l'établissement d'une convention d'occupation du domaine public pour des aménagements paysagers sur les emprises communales.

En effet, le Conseil Départemental a décidé, il y a quelques années, le maintien des arbres, le long des routes départementales, en fonction des conditions de sécurité routière et de replanter autant d'arbres et d'arbustes que d'arbres abattus. Les replantations peuvent se faire sous différentes formes (vergers, haies, bosquets, alignements) et en différents lieux sur et hors des emprises départementales, délaissés ou des terrains communaux dans la perspective de mise en valeur des paysages et de la biodiversité. La convention permettra que les plantations effectuées sur des terrains communaux soient, sous certaines conditions, à la charge du Conseil Départemental et l'entretien de la plantation à celle de la commune pendant la durée de la convention.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Décide d'autoriser la Maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec le Conseil Départemental,
- Dits que la convention sera établie pour une durée de 30 années renouvelable par tacite reconduction,
- Autorise la Maire à signer tout document s'y rapportant.

23-2016 Demande de Fonds de soutien à l'investissement – Salle communale

Madame le Maire présente au Conseil Municipal de Manoncourt-en-Woëvre le projet de travaux à réaliser pour parfaire la mise aux normes accessibilité de la salle communale se situant allée des acacias. La mise aux normes est prévue dans le cadre de l'ADAP.

Les années passées, un agrandissement d'une issue de secours et un aménagement de toilettes handicapés ont déjà été réalisés afin de mettre le bâtiment en conformité.

Au cours de l'année 2015, un responsable de la DDT s'était déplacé à notre demande pour faire un point sur l'accessibilité de la salle communale, il nous a donné les derniers éléments à prendre en compte pour rendre parfaitement accessible la salle communale à toute personne.

Actuellement, l'entrée principale de la salle communale a un seuil de porte avec une marche de plus de 15 centimètres. Pour remédier à la situation, il convient de réaménager le cheminement piéton actuel afin de supprimer la marche existante en créant une pente depuis la porte d'entrée vers l'accès existant. Ces travaux permettront une entrée de plain-pied. Le cheminement ainsi réalisé aura une largeur de passage suffisante pour les personnes à mobilité réduite ou invalides, avec une pente résiduelle inférieure à 5%, quelque soit le coté de salle emprunté.

Il conviendra de compléter par la matérialisation d'une place handicapée à l'angle de la salle, au début du cheminement piéton, ainsi qu'une bande podotactile pour les personnes malvoyantes et non-voyantes.

Le coût total du projet est de 6 838.31€HT soit 8 205.97€TTC.

Plusieurs demandes de subventions au déjà était faite, le sénateur Daniel REINER a octroyé 1300€ au titre de sa réserve parlementaire sur ce projet, et un dossier au titre de la DETR est actuellement en instruction.

Il serait opportun de solliciter le dispositif de soutien à l'investissement local sur ce dossier.

Le solde du projet fera l'objet d'un autofinancement.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

- Décide de donner un avis favorable au projet de travaux d'accessibilité de la salle communale d'un montant de 6 838.31€HT soit 8 205.97€TTC;
- Décide de solliciter le fond de soutien à l'investissement local pour l'obtention d'une subvention,
- Autorise la Maire à déposer le dossier et à signer tout document s'y rapportant.

La Maire,
Chantal PIERSON